Ecrit par Echo du Mardi le 23 juin 2023

GALAS SCI

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 23 juin 2023

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 23 juin 2023 sous réserves d'incidents

Etudes de Maîtres Olivier JULIEN,
Pauline CHIAPELLO et
Clio PEYRONNET
Notaires associés à
Avignon (Vaucluse)
15 rue Armand de Pontmartin

Aux termes d'un acte reçu par Maître Pauline CHIAPELLO-JULIEN notaire à AVIGNON, 15 rue Armand de Pontmartin le 26 mai 2023 a été constatée la modification suivante des statuts de la société civile immobilière dénommée « **GALAS** » dt le siège social est à AVIGNON (Vaucluse), 120 impasse des Prêles au capital de 1 000,00 eur immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON (Vaucluse) sous le numéro 500 849 880. :

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 23 juin 2023

Ancienne rédaction : ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros. Il est divisé en 100 parts de 10 euros chacune, numérotées de un à cent. Ces parts sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs, soit : Pour M. Jean-François BENOIT : 50 parts, numérotées de 1 à 50, Pour Mme Pascale BENOIT : 50 parts, numérotées de 51 à 100. Lesdites parts ont été libérées entièrement.
Nouvelle rédaction : ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL
Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros. Il est divisé en 100 parts de 10 euros chacune, numérotées de un à cent. Ces parts sont attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs, soit : M. Jean-François BENOIT : 97 parts, numérotées de 1 à 97, Mme Julia BENOIT : 1 part, numérotée 98, Mme Laurane BENOIT, 1 part, numérotée 99, Mme Pauline BENOIT, 1 part, numérotée 100. Lesdites parts ont été libérées entièrement.
Ancienne rédaction : L'article 16 des statuts de la société stipule : La cession de parts sociales au bénéfice d'un associé, d'un ascendant ou descendant d'un associé ou du conjoint d'un associé est libre. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable obtenu par décision unanime des associés.
Nouvelle rédaction : L'article 16 des statuts de la société stipule : La cession de parts sociales au bénéfice d'un associé, d'un ascendant ou descendant d'un associé est libre. Toute autre cession est soumise à l'agrément préalable obtenu par décision unanime des associés.
Démission de Mme LAZZARETTI des fonctions de gérant. Mr Jean-François BENOIT restera seul gérant de ladite société.
Pour avis.
Le notaire

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !